

6 mois pour des lardons, 3 mois pour escroquerie CAF, blanchiment et travail dissimulé

écrit par Christine Tasin | 2 août 2016



Dans la série « justice à deux vitesses » et « préférence musulmane », l'affaire des lardons nous rappelle celle-ci, jugée en mai dernier.

Le délinquant est un [imam](#), circonstance atténuante. Il a fait croire que sa femme, parent isolé, élevait seule leurs 4 enfants. Escroquerie de la CAF de 20000 euros, travail dissimulé, blanchiment... Le procureur tape dur en réclamant 6 mois de prison avec sursis (dans l'affaire des lardons 6 mois de prison ferme étaient requis), et in fine il n'est condamné qu'à 3 mois avec sursis (6 pour des lardons dans la boîte aux lettres).

Apparemment la décapitation du prêtre n'a pas été considéré comme une circonstance atténuante, il est vrai que c'était peu de choses...

Question : si [Jean-Philippe](#) s'était converti et avait balancé une menace d'attentats dans la boîte à lettres d'une église,

il aurait écopé de combien ?

Rien sans doute, juste un petit passage en cellule de [déradicalisation](#) avec stages cinématographique et sportifs.